

Genèse du projet Terres de Chavaignac

1. Présentation des parties prenantes du projet :

1.1 Monsieur Emmanuel THOMAS :

En 2001, à l'âge de 38 ans, Monsieur Thomas a entrepris une nouvelle carrière en tant qu'agriculteur, après avoir acquis de l'expérience dans le secteur privé. Il a démarré son activité d'allotement sur une superficie de 80 hectares, se spécialisant dans l'élevage bovin, notamment dans la préparation de bovins laitiers et de boucherie. Il a également établi un troupeau de vaches Limousines. Au fil des années, il a étendu son exploitation en prenant en bail des terres des exploitations voisines à la suite de départs en retraite, pour atteindre aujourd'hui une superficie de 600 hectares, située entre Peyrilhac, Nieul et Veyrac.

Pour soutenir le développement de son élevage, en 2008, Monsieur Thomas a conclu un partenariat avec un investisseur photovoltaïque pour la construction de six bâtiments, bénéficiant d'un bail emphytéotique lui accordant l'usage des installations pendant la durée du contrat. En 2021, il a étendu son activité en ajoutant quatre nouveaux bâtiments photovoltaïques à sa ferme, destinés à l'extension de l'élevage ainsi qu'au stockage de matériel et de fourrages. Un dernier bâtiment de stockage est en projet, le permis de construire ayant été accordé et l'exécution étant en attente.

Monsieur Thomas emploie neuf personnes sur son exploitation, dont cinq à plein temps, ainsi que quatre stagiaires issus de l'enseignement agricole, en apprentissage ou en immersion, pour les initier aux métiers de l'agriculture. Âgé de 61 ans, Monsieur Thomas réfléchit à sa retraite, étant donné que ses enfants n'ont pas exprimé de volonté de prendre la relève. La question de la transmission de l'exploitation et du savoir-faire se pose donc pour lui.

1.2 Le Groupe T-Rhéa

T'RHEA est une entreprise familiale établie de longue date le long de l'axe rhodanien et dans la région méditerranéenne, initialement axée sur l'import/export de produits carnés. Au fil du temps et en réponse aux évolutions des attentes des consommateurs, le groupe a adapté sa stratégie pour mieux correspondre à ces nouvelles demandes, mettant l'accent sur des produits bénéfiques pour la planète et la santé.

Aujourd'hui, après 40 ans, le groupe T'RHEA concentre son activité sur des relations de proximité entre producteurs et consommateurs, en collaboration avec les territoires, dans les filières bœuf, veau, agneau et cochon. Pour concrétiser ces objectifs, le groupe a investi dans plusieurs abattoirs et unités de transformation, en Auvergne-Rhône-Alpes (notamment à Bourg-en-Bresse en partenariat avec la coopérative Bovi Coop) et en Nouvelle-Aquitaine

(Brive, Thiviers à la suite du dépôt de bilan d'ARCADIE SUD OUEST, Montmorillon en partenariat avec la coopérative CELMAR, et à Limoges en prestation de service).

La stratégie de distribution du groupe met l'accent sur les relations de proximité avec les distributeurs indépendants, les bouchers artisans, les restaurants privés et la restauration collective, afin de valoriser ses produits et son image. En outre, l'engagement du groupe s'aligne sur les attentes sociétales, en cherchant à établir des filières assurant une rémunération équitable à chaque maillon, améliorer les performances environnementales des activités industrielles, ainsi qu'à former les jeunes aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Dans le secteur de l'élevage, la société les Terroirs de T'RHEA établit des partenariats durables avec les acteurs agricoles en amont, afin de répondre aux nouvelles exigences des consommateurs. Pour poursuivre cette mission, le groupe cherche à identifier des solutions d'engraissement au sein des territoires ruraux. Dans cette optique, T'RHEA a acquis l'atelier « Terres de Crecoli » à Saint-Martial-le-Vieux, en Creuse, et envisage de développer de nouvelles installations au cœur des bassins d'élevage à l'herbe de Bresse, du Massif central et du Limousin. Le projet « Terres de Chavaignac » à Peyrilhac s'inscrit dans cette stratégie, au sein du bassin allaitant Limousin/Charolais et en proximité des bassins céréaliers pour l'approvisionnement en céréales et en pailles.

2. Le Projet T'RHEA « Terres de Chavaignac »

Le Projet « Terres de Chavaignac » s'inscrit dans un triple registre :

- Une production de génisses produites à l'herbe qui passe par une phase de vieillissement à l'herbe et une phase de finition en bâtiments : cette production historique des modèles Limousin à disparue avec les évolutions des systèmes d'élevage, mais correspond à un changement de comportement du consommateur qui recherche des portions plus petites du gout et de la tendreté,
- Une production de jeunes bovins de moins de 20 mois destinée aux marchés de l'exportation principalement Italie et Grèce que le groupe T'Rhéal souhaite développer sur le territoire national.
- La finition de vaches de réforme à destination des bouchers artisans et des rayons traditionnels des GMS.

L'objectif est de valoriser les animaux dans leur bassin de production puis de les transformer dans les outils T'Rhéal situés au cœur de ces territoires, pour des raisons éthiques (bien-être animal, limitation de temps de transport) et économiques (plus-value distribuée en région). Le mode de production de ces animaux s'appuie sur une surface en herbe destinée au pâturage des génisses (les haies, bosquets et éléments du paysage seront préservés) qui sera développée, et un sourcing de proximité (250 000 mères vaches se situent dans un rayon de 100 km) permettra d'assurer l'approvisionnement de l'exploitation en partenariat avec les groupements et associations de producteurs du territoire.

Afin de ne pas perturber l'approvisionnement en eau potable des hameaux environnant et en concertation avec Limoges métropole et les services de l'état, le choix a été fait d'assurer l'approvisionnement en eau en collectant les eaux de toiture ainsi que les eaux de drainage et de les stocker hors période d'étiage (période d'interdiction de collecte de l'eau) dans un bassin destiné à cet effet.

Les fumiers de l'exploitation seront en partie compostés et valorisés sur l'exploitation et en partie valorisés dans un méthaniseur à proximité. Ils serviront à l'amendement organique des terres cultivées et des prairies avoisinantes.

Le Projet « Terres de Chavaignac » basé sur la valorisation des prairies permanentes pour la phase de vieillissement des génisses Limousines contribuera en maintenant ces surfaces en prairies au maintien de la biodiversité des sols : Les prairies permanentes au-delà d'être des puits de carbone, sont des réservoirs faunistiques et floristiques d'une richesse exceptionnelle qui seront par le mode d'exploitation retenu préservé (maintien de la flore en place, absence de fertilisation minérale, pas de traitement phytosanitaire, pâturage extensif)

3. D'une rencontre à un partage de valeurs

À l'issue de nombreuses discussions est apparue une vision commune : se tourner vers l'avenir sans renier son passé. C'est ainsi qu'est né le projet de transmission de l'exploitation et du savoir-faire de Monsieur Thomas, dans le respect de l'existant et de la poursuite des actions d'intégration des jeunes en collaboration avec les établissements scolaires à vocation agricole. Les valeurs communes de préservation de l'environnement du rôle social des entreprises en milieu rural et la volonté de valoriser une race, un territoire et un savoir-faire ont abouti à l'élaboration du projet « Terres de Chavaignac »

Le déploiement du projet Terres de Chavaignac participera à la vie économique du territoire : 10 emplois directs et 20 emplois induits seront créés, 30 familles bénéficieront directement de ce développement.

4. Procédure et demande d'autorisation environnementale

La procédure relative à l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour l'engraissement bovin, soumise à une autorisation environnementale à ce seuil, implique une enquête publique et la consultation du public.

Être un acteur engagé dans son territoire et transparent quant à ses pratiques fait partie de l'ADN du groupe T'RHEA. C'est donc avec conviction que le groupe aborde cette étape cruciale dans le déploiement du projet « Terres de Chavaignac ».

Cette volonté de transparence souligne une fois de plus l'engagement de longue date du groupe T'RHEA à être sincère dans ses actions. Au cours des deux dernières années, de nombreuses réunions de concertation ont eu lieu avec les services de l'État en vue de l'enquête publique, qui débute le 11 mars 2024. Monsieur Thomas ainsi que le groupe T'RHEA soulignent que la demande d'autorisation environnementale constitue une étape préliminaire et conditionnelle aux démarches futures de cession du foncier et de reprise des baux en cours.